

# Solutions de placement



## Régime enregistré d'épargne-études (REEE)



**BANQUE  
NATIONALE**

GRUPE FINANCIER



## Pour un avenir de classe !

Le régime enregistré d'épargne-études (REEE) permet à vous, votre famille ou vos amis d'assurer dès aujourd'hui l'avenir de vos enfants. Conçu pour vous aider à financer des études postsecondaires à temps plein ou à temps partiel, ce programme d'investissement vous donne la possibilité de mettre de l'argent de côté et de le faire fructifier à l'abri de l'impôt jusqu'à ce que votre enfant débute ses études postsecondaires.

Ainsi, lorsqu'il entamera ses études, votre enfant recevra, à même les fonds accumulés, des paiements qui lui permettront de se consacrer à son instruction.

## **Le régime enregistré d'épargne-études, de nombreux avantages...**

### **Faites fructifier votre épargne à l'abri de l'impôt**

Tout comme votre régime d'épargne-retraite, le REEE vous permet de réaliser des gains sur vos placements à l'abri de l'impôt.

### **Régime individuel ou familial : à vous de choisir !**

Le régime individuel vous permet d'ouvrir un compte pour un seul bénéficiaire, qu'il ait ou non un lien de sang avec le souscripteur. Pour sa part, le régime familial doit inclure un ou plusieurs bénéficiaires qui ont un lien de sang ou d'adoption avec le souscripteur.

### **Bénéficiez d'incitatifs spéciaux...<sup>1</sup>**

- Votre enfant, ou toute autre personne de 17 ans ou moins désignée comme bénéficiaire d'un REEE peut, s'il rencontre les conditions, recevoir une aide gouvernementale : la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) de base.
- À la SCEE de base pourrait également s'ajouter la SCEE supplémentaire, si le bénéficiaire du REEE remplit les critères d'admissibilité.
- Le Bon d'études canadien (BEC) est une autre subvention offerte par le gouvernement canadien pour aider les familles à faible revenu à commencer à épargner tôt en prévision des études postsecondaires de leurs enfants.

### **Diversifiez vos placements**

Votre compte vous permet d'accéder à un large éventail de produits financiers.

<sup>1</sup> Pour connaître les montants auxquels pourraient avoir droit votre enfant, visitez notre site Internet au [www.bnc.ca/reee](http://www.bnc.ca/reee).

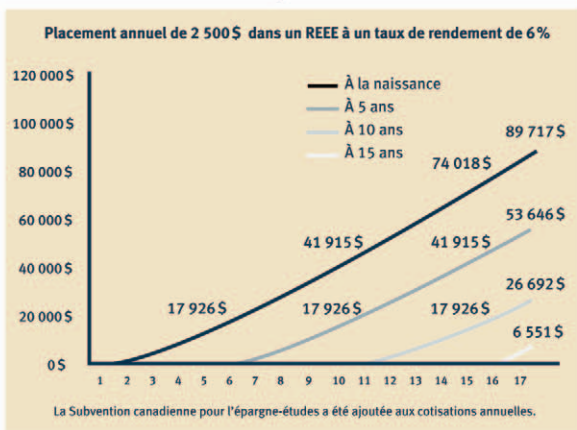


## Profitez de la flexibilité du régime

Le REEE vous offre également la flexibilité de transférer, sous certaines conditions, les sommes investies et les subventions accumulées à un autre de vos enfants si le bénéficiaire décidait de ne pas poursuivre ses études.

## Commencez à épargner dès aujourd'hui

Il est important d'entreprendre l'investissement dès les premières années suivant la naissance de l'enfant pour bénéficier des subventions offertes et établir une stratégie de placement solide. Tel qu'illustré ci-dessous, vous pourriez ainsi profiter d'une plus forte croissance pendant les dernières années du régime.




## Les options de placements disponibles

Les produits admissibles aux régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) sont généralement admissibles aux REEE. Votre stratégie de placement doit cependant tenir compte de deux principaux éléments :

- l'âge du bénéficiaire et le nombre d'années restantes avant qu'il ne décide d'entreprendre ses études.
- votre profil d'investisseur.

## Les solutions de placement offertes par la Banque Nationale

Votre compte REEE vous permet d'accéder aux solutions offertes par Banque Nationale Placements ou Banque Nationale Courtage direct :

- Billets à capital protégé
  - Certificats de placement garanti (CPG)
  - Certificats de placement garanti à rendement variable
  - Fonds communs de placement incluant les Fonds Banque Nationale, les Fonds Oméga<sup>MC</sup> et les Fonds Altamira
  - Fonds diversifiés
  - Portefeuilles Stratégiques
- 

## Stratégie proposée

Ainsi, les premières années du régime, vous devriez prendre en considération les placements qui représentent un bon potentiel de croissance à long terme.

Les années suivantes, la protection du capital accumulé pourrait être progressivement privilégiée à mesure que se rapproche le moment auquel les retraits devront être effectués.

Enfin, durant les dernières années du régime, il pourrait être préférable d'axer votre stratégie de placement sur la préservation du capital et des gains accumulés tout en générant suffisamment de liquidités pour les retraits qui seront effectués par le bénéficiaire.

## Le REEE, un jeu d'enfant!

**Étape 1 :** Obtenez un numéro d'assurance sociale pour l'enfant. Communiquez avec le Centre de Service Canada le plus près de chez vous.

**Étape 2 :** Ouvrez le compte REEE pour votre enfant. Remplissez les formulaires sur notre site Internet ([www.bnc.ca/reee](http://www.bnc.ca/reee)) ou communiquez avec l'un de nos représentants du Service-conseil placements Banque Nationale au 1 888 270-3941 ou 514 871-2082. Vous êtes un investisseur autonome et préférez gérer vous-même vos placements? Téléphonez au 1 800 363-3511 ou 514 866-6755 pour parler à l'un de nos représentants du Service aux investisseurs.

**Étape 3 :** Cotisez à votre compte REEE par Internet, par téléphone ou en succursale.

**Étape 4 :** Banque Nationale Groupe financier prend en charge les demandes de subvention fédérale et provinciale\* pour vous. Une fois cette ou ces dernière(s) déposée(s) à votre compte REEE\*\*, il ne vous reste plus qu'à investir!

\* Si applicable

\*\* Pour connaître le moment où votre subvention sera versée à votre compte visitez notre site Internet au [www.bnc.ca/reee](http://www.bnc.ca/reee).



ON PEUT  
VOUS AIDER



Si vous avez des questions ou  
des commentaires, n'hésitez pas  
à communiquer avec nous.

Solutions clés en main  
Service-conseil placements  
Banque Nationale  
1 888 270-3941 ou 514 871-2082

Investisseur autonome  
Banque Nationale Courtage direct  
1 800 363-3511 ou 514 866-6755

[www.bnc.ca/reee](http://www.bnc.ca/reee)



**Sources Mixtes**  
Groupe de produits issu de  
forêts bien gérées et d'autres  
sources contrôlées

Cert no. SGS-COC-2319  
[www.fsc.org](http://www.fsc.org)  
© 1996 Forest Stewardship Council

26525-401 (10/2008)



**BANQUE  
NATIONALE**

**GROUPE FINANCIER**